centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-282700020-20220303-ARCONC202217-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2022

ARRÊTÉ N° 2022 – 17 – CONC
PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu l'ordonnance 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6 ;
Vu l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire, et notamment son article 8 ;
Vu l'ordonnance 2020-1694 du 24 décembre 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire, et notamment son chapitre II ;
Vu l'ordonnance 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 1er ;
Vu le décret n° 92-843 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs en vigueur jusqu'au 31 janvier 2018 ;
Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs en vigueur à compter du 1er février 2018 ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs ;
Vu l'arrêté 2021-09-CONC du 4 février 2021 portant liste nominative des candidats admis au concours d'assistant socio-éducatif - session 2020 ;
Vu l'arrêté 2021-22-CONC du 1er juin 2021 portant mise à jour de la liste nominative des candidats admis au concours d'assistant socio-éducatif - session 2020 ;
Vu l'arrêté 2021-23-CONC du 1er juin 2021 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'assistant socio-éducatif ;
Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de l'Eure ;
Vu les demandes de prolongation d'inscription sur liste d'aptitude et les justificatifs fournis par les intéressés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant socio-éducatif, mise à jour au 24 février 2022, comporte les lauréats de la session 2020 ainsi que ceux des précédentes sessions remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 54 noms.
Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les candidats ci-après cités :

NOM du candidat	Prénom du candidat	Spécialité
ARZUR	Célia	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
AUBERT	Helene	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
AUTRET	Audrey	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
BARON	Emilie	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
BEAUGER	Elodie	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
BEAUMATIN	Pierre	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
BELLEC	Maëlle	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
BESCOND	Laura	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-282700020-20220303-ARCONC202217-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2022

NOM du candidat	Prénom du candidat	Spécialité
BIZEUL	Stephanie	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
BOSCH	Ahoua Akouba Bezene Delphine	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
BOURGUIG	Chama	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
BRAUD	Pauline	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
BRIERE	Julie	EDUCATION SPECIALISEE
BROCHERIEUX	Virginie	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
BUREAU	Charline	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
CAILLOT	Aurelie	EDUCATION SPECIALISEE
CAIRO	Sabrina	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
CAPLAIN - DURIEU	Pamela	EDUCATION SPECIALISEE
COSQUER	Mélanie	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
COUPIN	Faustine	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
DEBROUCKE	Ludivine	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
DEGOUY	Florine	EDUCATION SPECIALISEE
DESER	Anne-Sophie	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
DUPRÉ	Elise	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
EL HARMACI	Myriam	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
FLAHAUT	Corinne	CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE
FOHR	Corinne	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
GAUNET	Juliette	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
GEORGE	Nolwenn	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
GILLES	Marion	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
GOUDA	Laura	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
GUILLOU	Laura	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
HALNA-LE NOUVEL	Marine	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
HENNEVEUX	Virginie	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
HERBE	Marie-Sophie	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
KHALID	Laetitia	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
KNOBLOCH	Emilie	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
LE PAPE	Agathe	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
LEBAS	Aude	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
LEGRAND	Alabama	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
LEONARD	Anita	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
MALLET	Adeline	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
MERNIZ	Anissa	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
MORHAN	Laure	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
MORROW	Audrey	EDUCATION SPECIALISEE
NANIYOULA	Albert	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
OLIVIER	Lucille	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
PÉTIGNY	Hélène	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
PROVOST	Ludivine	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
ROUSSEL	Blavan	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
RUMEAU	Adele	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
TAMRABET	Yasmine	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
THERY	Sienne	ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
WAWRZYNIAK	Caroline	EDUCATION SPECIALISEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-282700020-20220303-ARCONO2022-17-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 03/03/2022

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A ÉVREUX, le 24 février 2022
Le Président,

Pascal LEHONGRE

CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. Département de L'EURE